

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 007-210700050-20211021-202166-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2021/66**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 octobre 2021**

L'an deux mille vingt un et le vingt un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 14 octobre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Catherine LEYNON, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Michel PREVOST (procuration à Jérôme MERCOYROL), Bernard PUEYO (procuration à Claire BOMBRUN).

Absent(e)s :

Catherine LEYNON a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) la Grand Terre sur le permis d'aménager RAMPA REALISATION n° 00700519C0002 – Lotissement Chaix.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société RAMPA REALISATIONS a obtenu en date du 10 octobre 2019 un permis d'aménager sur les parcelles cadastrées D681 - D688 - D1789 - D1791 - D1794 - D 1797 - D1800 - D1802 - D1804 sises la Gand Terre d'une superficie totale de 10 338 m<sup>2</sup>.

Il informe le Conseil Municipal que la Société RAMPA REALISATIONS est soumise au versement de la PVR. Elle s'élève à 11,46 € le mètre carré soit 118 473,48 € pour ce projet de construction.

Il propose d'échelonner les paiements comme suit :

- 38 473,48 € le 15 décembre 2021,
- 40 000 € le 15 mai 2022,
- 40 000 € le 15 décembre 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**FIXE** l'échéancier de paiement de la PVR due par la Société RAMPA REALISATIONS pour un montant 118 473,48 € pour le permis d'aménager sur les parcelles D681 - D688 - D1789 - 1791 - D1794 - D 1797 - D1800 - D1802 - D1804 comme suit :

- 38 473,48 € le 15 décembre 2021,
- 40 000 € le 15 mai 2022,
- 40 000 € le 15 décembre 2022.

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 octobre 2021

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 22 octobre 2021  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

